



La charte des officiels
Présentation à destination des Clubs



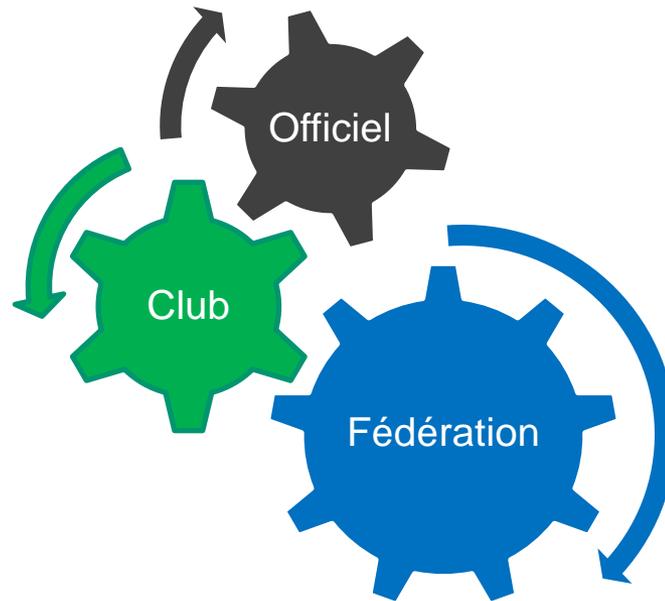
SOMMAIRE

- Les principes généraux
- Les nouveaux concepts
- L'Ecole d'Arbitrage Club
- L'Officiel Club
- Le référent
- Le parrain, le tuteur
- La valorisation « débit / crédit »
- Constitution des tables de marque
- Les indemnités des officiels

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

La nouvelle politique fédérale concernant les officiels est basée sur une notion d'engagements mutuels entre :

- La fédération, ses structures territoriales (Ligues régionales et Comités départementaux),
- Les Clubs,
- Les officiels (les arbitres et OTM)



LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Objectifs de la charte:
 - Remettre les clubs et les officiels au centre du dispositif
 - Valorisation de toutes les actions réalisées par les officiels au profit du club et des structures (FFBB, Ligues et Comités)

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Une même charte sur l'ensemble des territoires
- L'utilisation de FBI pour le suivi de toutes les actions valorisées
- Une même valorisation pour les arbitres et les OTM

LES NOUVEAUX CONCEPTS

- L'Ecole d'Arbitrage Club
- Les Arbitres Clubs, les OTM Clubs
- Les parrains, les tuteurs
- La valorisation « débit / crédit »
- Constitution des tables de marque
- Les indemnités des officiels

L'ÉCOLE D'ARBITRAGE CLUB

- Toute école d'arbitrage organisée par un club et déclarée au Comité est de Niveau 1
- Un club peut demander la validation Niveau 2 de son école si elle répond aux critères suivants:

L'ÉCOLE D'ARBITRAGE CLUB

- Organisation d'une formation déclarée au comité départemental d'au minimum 2 jeunes arbitres par club avec désignations d'arbitres club au sein du club
- Utilisation de la mallette pédagogique FFBB, respect du programme et utilisation des cahiers de l'arbitre club
- Les arbitres en formation dans le club sont systématiquement accompagnés, conseillés, coachés, protégés par une personne identifiées (chasuble de la mallette) lors de chaque rencontre
- Le club affiche le programme de formation de l'école d'arbitrage, les désignations et les photos de ses officiels
- Présence du responsable de l'école à la réunion des responsables d'école d'arbitrage de la CDO

L'ÉCOLE D'ARBITRAGE CLUB

- Une école d'arbitrage validée Niveau 2 permettra:
 - De répondre aux obligations d'une CTC
 - Dérogation cette saison avec Niveau 1 suffisant
 - D'être valorisée dans la charte des officiels – un nombre forfaitaire de points

L'OFFICIEL CLUB

- Qui ?
 - Le jeune arbitre qui se forme au sein de l'école d'arbitrage
 - Le bénévole qui arbitre régulièrement les rencontres à domicile
 - Le bénévole qui tient régulièrement la table de marque à domicile

L'OFFICIEL CLUB

- Comment inscrire un « officiel club stagiaire » ?
- Le club envoie le formulaire d'enregistrement de ses arbitres ou OTM en formation à son comité départemental
- Le comité départemental inscrit les arbitres ou OTM sur FBI dans la catégorie « arbitre club en formation » ou « OTM club en formation »

L'OFFICIEL CLUB

- Comment valider un « officiel club » ?
 - Le club formule la demande de validation auprès de son comité départemental
 - L'officiel doit avoir satisfait les prérequis suivants :
 - Pour les arbitres mineurs: il a complété sa formation avec le cahier de l'arbitre club (cf. mallette)
 - Pour les OTM ou les arbitres majeurs: il a réussi le parcours e-learning « Arbitre Club » ou « OTM Club »
 - Il a officié sur 5 rencontres dans son club, enregistrées dans FBI
 - Le comité valide après contrôle des points ci-dessus. L'officiel devient « Officiel club » et peut être valorisé dans la charte
 - La validation d'un officiel est permanente (pas de revalidation annuelle)

L'OFFICIEL CLUB

- La valorisation ?
 - Le club saisit, dans FBI, ses officiels club en même temps que le résultat de la rencontre
 - Au-delà d'un certain nombre de rencontres, une valorisation forfaitaire est versée automatiquement au crédit du club

LE REFERENT

- Chaque club nomme, au sein de son équipe dirigeante, un ou deux référents pour ses arbitres et ses OTM. Ce ou ces référents de club animent le réseau des officiels du club, organisent la formation, le soutien et le suivi des arbitres et des OTM du club. Ils sont les interlocuteurs de la CFO, CRO et CDO

LE PARRAIN

- Définition ?
 - L'officiel (arbitre ou OTM) qui s'engage à accompagner un jeune officiel de son club
 - Il est désigné avec lui, l'accompagne, le véhicule et le conseille
 - Pour chaque désignation avec son filleul la valorisation est majorée

LE TUTEUR

- Définition ?
 - L'officiel (arbitre ou OTM) qui s'engage à aider un officiel à potentiel, désigné avec lui
 - Pour chaque désignation comme tuteur la valorisation est majorée

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

- Le débit
 - Pour toute équipe engagée dans un championnat à *désignations obligatoires* d'arbitres et/ou d'OTM, un nombre forfaitaire de points est appliqué
 - Le forfait est identique quelle que soit la compétition. Il est fixé par la FFBB

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

○ Pour la saison prochaine

Niveau de compétition		Désignation obligatoire d'arbitres	Désignation obligatoire d'OTM
Championnats de Haut Niveau (PRO A - PRO B - LFB)		Oui	Oui
Championnats de France Senior		Oui	Oui
Championnats de France Jeunes		Oui	Non
Championnats Régionaux (Seniors et Jeunes)		Oui	Non
Championnats départementaux	Senior qualificatif régional	Oui	Non
	Autres	Non	Non

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

- Le crédit
 - Toutes les actions menées par les officiels, le club, sont valorisées au crédit du club, suivant des paramètres fixés par la FFBB

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

- Sont valorisables en crédit:
 - L'école d'arbitrage si elle est de niveau 2
 - Toutes les désignations des officiels du club
 - Les officiels formateurs du club
 - Les officiels parrains et tuteurs
 - Les rencontres sur lesquelles officient les « Arbitres Club » ou « OTM Club »
 - La réussite à l'examen d'arbitre départemental

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

○ Comment suivre ?

- Tous les crédits sont gérés automatiquement dans FBI
- Le club connaît en temps réel sa situation en consultant FBI

○ En fin de saison

- Si le club a un solde positif: il transforme son crédit en « Points Passion Club »
- Si le club à un solde négatif: il est redevable d'une pénalité financière proportionnelle à son débit et au niveau sportif de son équipe première

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

- Quelles valeurs pour tous ces paramètres ?
 - Actuellement la FFBB travaille, en collaboration avec des Ligues et Comités, à définir ces valeurs
 - Elles seront proposées pour validation au Comité Directeur du 6 mars prochain
 - Une communication vers l'ensemble des Ligues, Comité et Clubs sera ensuite réalisée et chaque club pourra simuler sa situation

CONSTITUTION DES TABLES DE MARQUE

○ Deux principes innovants

- Les clubs de championnat de France senior auront la possibilité de fournir, en partie, les OTM constituant les tables de marque. Pour cela est introduite la notion d'OTM Club Visiteur (CV) et d'OTM Club Recevant (CR)
- Pour réduire les coûts pour les clubs, est introduite la notion d'OTM Club Proche (CP). C'est un OTM qui est désigné sur une rencontre qui se déroule à moins de 20 km de son domicile.
- *Commentaire: un OTM désigné et demeurant à plus de 20 km du lieu de la rencontre est dénommé OTM Hors Club (HC)*

CONSTITUTION DES TABLES DE MARQUE

○ L'OTM Club Visiteur

- Concerne uniquement les clubs qui évoluent en NM3 et NF3
- Le club s'engage à fournir, sur toute rencontre en déplacement, un OTM apte à ce niveau.
- A défaut, un OTM est désigné et le club supporte la totalité des frais de table de marque
- Si les deux clubs sont en défaut, les frais sont partagés

CONSTITUTION DES TABLES DE MARQUE

- L'OTM Club Recevant
 - Concerne tous les clubs de Championnat de France, y compris le Haut Niveau
 - Le club s'engage à fournir, sur toute rencontre à domicile un ou deux OTM (suivant la compétition) aptes à ce niveau
 - A défaut, un ou deux OTM sont désignés
 - Si les deux clubs sont en défaut, les frais sont partagés

CONSTITUTION DES TABLES DE MARQUE

- **Actions à engager par les clubs:**
 - Engager des licenciés du club en formation OTM
 - Soit les formations initiales proposées par les Ligues Régionales
 - Soit les formations permettant à des OTM du club d'acquérir un niveau de compétence supérieur
- **Déroulement des formations:**
 - 7 modules de formation (suivant niveaux et postes) à suivre en e-learning et à mettre en pratique
 - Des validations par des Quizz et de la pratique
 - *Informations auprès de votre Ligue ou Comité*

CONSTITUTION DES TABLES DE MARQUE

Constitution des tables de marque, suivant les niveaux:

	Aptitude Nombre	Constitution de tables par ordre de priorité
PRO A	4 OTM HN	2 OTM HC + 2 OTM CR 3 OTM HC + 1 OTM CR 4 OTM HC
PRO B	3 OTM HN + 1 OTM C (AM)	2 OTM HC + 1 OTM CR + 1 OTM C (AM) 3 OTM HC + 1 OTM C (AM)
LFB	3 OTM HN + 1 OTM C (AM)	2 OTM HC + 1 OTM CR + 1 OTM C (AM) 3 OTM HC + 1 OTM C (AM)
NM1	2 OTM HN + 1 CF1 (Potentiels)	2 OTM CP + 1 OTM CR 2 OTM HC + 1 OTM CR 3 OTM CP 3 OTM HC
Coupe de France avec 2 clubs HN (M&F)	4 OTM HN	2 OTM CP + 2 OTM CR 2 OTM HC + 2 OTM CR 3 OTM CP + 1 OTM CR 3 OTM HC + 1 OTM CR 4 OTM HC
Coupe de France avec 1 club HN (M&F)	2 OTM HN + 2 CF1 (Potentiels)	2 OTM CP + 2 OTM CR 2 OTM HC + 2 OTM CR 3 OTM CP + 1 OTM CR 3 OTM HC + 1 OTM CR 4 OTM CP 4 OTM HC

CONSTITUTION DES TABLES DE MARQUE

Constitution des tables de marque, suivant les niveaux (suite):

	Aptitude Nombre	Constitution de tables par ordre de priorité
Coupe de France sans club HN (M&F)	3 OTM CF1 ou CF2 / niveau des équipes	2 OTM CP + 1 OTM CR 2 OTM HC + 1 OTM CR 3 OTM CP 3 OTM HC
Espoir PROA	2 OTM CF1 + 1 OTM CF2	2 OTM CP + 1 OTM CR 2 OTM HC + 1 OTM CR 3 OTM CP 3 OTM HC
NM2	3 OTM CF1	2 OTM CP + 1 OTM CR 2 OTM HC + 1 OTM CR 3 OTM CP 3 OTM HC
NM3	3 OTM CF2	1 OTM CR + 1 OTM CV + 1 OTM CP 1 OTM CR + 1 OTM CV + 1 OTM HC

CONSTITUTION DES TABLES DE MARQUE

Constitution des tables de marque, suivant les niveaux (suite):

	Aptitude Nombre	Constitution de tables par ordre de priorité
Espoir LFB (phase 2 et 3)	3 OTM CF2	2 OTM CP + 1 OTM CR 2 OTM HC + 1 OTM CR 3 OTM CP 3 OTM HC
LF2	3 OTM CF1	2 OTM CP + 1 OTM CR 2 OTM HC + 1 OTM CR 3 OTM CP 3 OTM HC
NF1	2 OTM CF1 + 1 OTM CF2	2 OTM CP + 1 OTM CR 2 OTM HC + 1 OTM CR 3 OTM CP 3 OTM HC
NF2	3 OTM CF2	2 OTM CP + 1 OTM CR 2 OTM HC + 1 OTM CR 3 OTM CP 3 OTM HC
NF3	3 OTM R	1 OTM CR + 1 OTM CV + 1 OTM CP 1 OTM CR + 1 OTM CV + 1 OTM HC

LES INDEMNITES D'ARBITRE

- La FFBB a décidé d'un montant maximum d'indemnité de rencontre par niveau et d'un montant uniforme de l'indemnité kilométrique
- Cette règle sera en application pour la saison 2016-2017
- Les valeurs:
 - Départemental Senior = 26 €
 - Régional Senior = 32 €
 - Départemental Jeune = 20 €
 - Régional Jeune = 25 €
 - Indemnité kilométrique = 0,36 €

- La FFBB a mis en place une adresse thématique:
chartedesofficiels@ffbb.com à laquelle chacun peut poser toute question sur le sujet
- Une foire aux questions est mise en place sur iFFBB



117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80
www.ffbb.com